ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX

EN APPLICATION DE L'ARTICLE A123-63 ANNEXE 1-2 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné(e),

◯ Monsieur ⊗ Madame

Nom : ABBASSI EP Bedhiaf
nom de naissance suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées

Prénoms : Aouatef
l'intégralité de vos prénoms, dans l'ordre indiqué sur votre pièce d'identité

Né(e) le : 17/01/1979 à : Nadour
ville de naissance, numéro du département et pays si située à l'étranger

Demeurant à : 28 rue christophe Turc appt= N° 146

Code postal : 38100 Ville : Grenoble
adresse complète : numéro de voie, type de voie, voie, code postal et commune

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint

⊗ Monsieur ◯ Madame

Nom : Bedhiaf

Prénom : Mokdad

avec ☒ lequel ☐ laquelle je me suis marié(e) ☐ sans contrat de mariage[1] ☒ avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à : Grenoble

Le : 26/02/2026

Signature manuscrite de la personne immatriculée :

[1] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséque dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(…)